

TARIFS 2026 – SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE LOGÉA DOMICILE

Autorisation numéro SAP 812 852 044

S.A.S. LOGÉA Domicile – 2 Place Ravezies – 33000 Bordeaux



Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026

TARIFS GENERAUX

Les tarifs horaires ci-dessous sont applicables aux bénéficiaires hors prise en charge M.S.A., C.A.R.S.A.T., P.C.H. ou A.P.A. d'urgence :

PRESTATIONS	TARIF DE L'HEURE (T.T.C.) DU LUNDI AU SAMEDI INCLUS (AVANT REDUCTION D'IMPOTS)	TARIF DE L'HEURE (T.T.C.) DIMANCHE ET JOUR FERIE (AVANT REDUCTION D'IMPOTS)
Accompagnement hors domicile personnes âgées et/ou personnes handicapées	30,90 € *	36,90 € *
Aide mobilité et transport de personnes	30,90 € *	36,90 € *
Aide/accompagnement des familles fragilisées	30,90 € *	36,90 € *
Assistance aux personnes âgées	30,90 € *	36,90 € *
Assistance aux personnes handicapées	30,90 € *	36,90 € *
Garde malade sauf soins	30,90 € *	36,90 € *
Présence de nuit de 22 H à 7 h	33,90 € *	39,90 € *
Prestation de bricolage/jardinage**	50,00 €*	59,00 €*

* T.V.A. : 5,50 %

** Forfait déplacement à régler en plus des heures souscrites pour le bricolage/jardinage : 35,00 € T.T.C.

FRAIS DE DOSSIER FACTURABLE UNE SEULE FOIS :

Les frais de dossier comprennent : le temps d'évaluation à domicile, la présentation des aides existantes, le temps de traitement administratif du dossier, l'accompagnement du bénéficiaire dans ces démarches. Ils ne sont facturés qu'une

seule fois pour toute la durée du contrat souscrit, jusqu'à sa résiliation. Si un nouveau contrat ultérieur est souscrit, ils peuvent être réappliqués.

Frais de dossier : 95,00 € T.T.C.

Les bénéficiaires relevant de dispositifs particuliers doivent se référer aux tableaux de tarifications spécifiques ci-dessous, selon l'organisme financeur.

TARIFS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX BENEFICIAIRES M.S.A.

Dans le cas d'un dossier d'aide validé auprès de la M.S.A., le tarif horaire applicable, de jour comme de nuit, sera égal à 25,64 € T.T.C par heure effectuée, conformément à la grille tarifaire ci-dessous et au référentiel transmis par la MSA :

PRESTATIONS (BENEFICIAIRES M.S.A. UNIQUEMENT)	TARIF DE L'HEURE (T.T.C.) DU LUNDI AU DIMANCHE INCLUS, DE JOUR ET/OU DE NUIT (AVANT REDUCTION D'IMPOTS)
Accompagnement hors domicile personnes âgées et/ou personnes handicapées	25,64 € *
Aide mobilité et transport de personnes	25,64 € *
Aide/accompagnement des familles fragilisées	25,64 € *
Assistance aux personnes âgées	25,64 € *
Assistance aux personnes handicapées	25,64 € *
Garde malade sauf soins	25,64 € *
Présence de nuit de 22 H à 7 h	25,64 € *

* T.V.A. : 5,50 % - Tarifs en vigueur

TARIFS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX BENEFICIAIRES C.A.R.S.A.T.

Dans le cas d'un dossier d'aide validé auprès de la C.A.R.S.A.T., le tarif horaire applicable, de jour, sera égal à 28,90 € T.T.C par heure effectuée.

Dans le cas d'un dossier d'aide validé auprès de la C.A.R.S.A.T., le tarif horaire applicable, de nuit, sera égal à 31,90 € T.T.C par heure effectuée.

PRESTATIONS (BENEFICIAIRES C.A.R.S.A.T. UNIQUEMENT)	TARIF DE L'HEURE (T.T.C.) DU LUNDI AU SAMEDI INCLUS (AVANT REDUCTION D'IMPOTS)	TARIF DE L'HEURE (T.T.C.) DIMANCHE ET JOUR FERIE (AVANT REDUCTION D'IMPOTS)
Accompagnement hors domicile personnes âgées et/ou personnes handicapées	28,90 € *	34,90 € *
Aide mobilité et transport de personnes	28,90 € *	34,90 € *
Aide/accompagnement des familles fragilisées	28,90 € *	34,90 € *
Assistance aux personnes âgées	28,90 € *	34,90 € *
Assistance aux personnes handicapées	28,90 € *	34,90 € *
Garde malade sauf soins	28,90 € *	34,90 € *
Présence de nuit de 22 H à 7 h	31,90 € *	37,90 € *

* T.V.A. : 5,50 %

TARIFS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX BENEFICIAIRES A.P.A. D'URGENCE ET P.C.H.

PRESTATIONS (BENEFICIAIRES A.P.A. D'URGENCE ET P.C.H. UNIQUEMENT)	TARIF DE L'HEURE (T.T.C.) DU LUNDI AU DIMANCHE INCLUS, DE JOUR ET/OU DE NUIT (AVANT REDUCTION D'IMPOTS)
Accompagnement hors domicile personnes âgées et/ou personnes handicapées	25,00 € *
Aide mobilité et transport de personnes	25,00 € *
Aide/accompagnement des familles fragilisées	25,00 € *
Assistance aux personnes âgées	25,00 € *
Assistance aux personnes handicapées	25,00 € *
Garde malade sauf soins	25,00 € *
Présence de nuit de 22 H à 7 h	25,00 € *

* T.V.A. : 5,50 %

FRAIS KILOMETRIQUES FACTURES

Pour toute prestation réalisée, les kilomètres aller-retour pendant l'intervention et depuis votre domicile seront facturés 0,95 cts T.T.C. par kilomètre parcouru.

DEVIS ET CONTRAT DE PRESTATIONS

Le choix et l'application des tarifs présentés ci-dessus sont soumis aux conditions suivantes :

- Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € T.T.C ou au consommateur qui lui en fait la demande ;
- Puis à la signature d'un contrat de prestations d'aide à domicile, intitulé également « Document Individuel de Prise En Charge (D.I.P.E.C.) ».

DISPOSITIF AVANCE IMMEDIATE

Grâce à ce service optionnel et gratuit, vous avez la possibilité de déduire immédiatement le montant du crédit d'impôt auquel vous avez droit de la somme due lors de chaque facturation pour les prestations de services à la personne.

Ce montant correspond à 50 % de la facture, dans la limite des plafonds annuels fixés par décret.

Avec le service Avance immédiate :

- Vous bénéficiez immédiatement de votre crédit d'impôt ;
- Vous limitez vos dépenses mensuelles ;
- Vous pouvez visualiser en temps réel la consommation de votre crédit d'impôt sur le site « particulier.urssaf.fr » pour l'ensemble des prestations réalisées à l'aide du dispositif.

MODE D'INTERVENTION

Les prestations proposées ci-dessus sont réalisées en mode prestataire uniquement. Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de service reste l'employeur.

SECTEUR D'INTERVENTION

Le secteur d'intervention se situe dans un périmètre de 10 kilomètres autour de l'agence dont vous dépendez (Cf. tampon en page 2/2 de la présente grille tarifaire).

REDUCTION D'IMPOTS

- LOGÉA Domicile bénéficie d'une autorisation vous permettant de bénéficier d'une réduction ou crédit d'impôt à hauteur de 50 % sur le montant total des prestations délivrées pendant l'année (article 199 sexdecies du Code Général des Impôts).
Une attestation fiscale vous sera fournie chaque année.
- LOGÉA Domicile vous propose d'utiliser le dispositif « Avance immédiate » proposé par l'URSSAF afin que vous puissiez bénéficier immédiatement de votre réduction d'impôt.

Grâce à ce nouveau service, optionnel et gratuit, vous avez la possibilité de déduire le montant du crédit d'impôt auquel vous avez droit de la somme due lors de chaque facturation pour les prestations de services à la personne. Ce montant correspond à 50 % de la dépense engagée, dans la limite des plafonds annuels fixés par décret.

Avec le service « Avance immédiate » :

- Vous bénéficiez immédiatement de votre crédit d'impôt ;
- La gestion de votre budget est facilitée ;
- Vous pouvez visualiser en temps réel la consommation de votre crédit d'impôt sur particulier.urssaf.fr pour l'ensemble des prestations réalisées à l'aide du dispositif.

Le Direction de votre Agence se tient à votre disposition pour vous expliquer le fonctionnement de ce service.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Des aides financières peuvent être accordées par :

- le Conseil Départemental au titre de l'A.P.A. (Aide Personnalisée à l'Autonomie) pour les personnes âgées ;
- le Conseil Départemental au titre de la P.C.H. (Prestation de Compensation du Handicap) pour les personnes en situation de handicap ;
- par des Caisses de Retraite (sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité de ces organismes) ;
- par des Mutuelles (sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité de ces organismes).

ÉVOLUTION TARIFAIRE

Les tarifs sont susceptibles d'être revalorisés annuellement selon les dispositions de l'arrêté ministériel annuel fixant le taux d'évolution des prix des prestations agréées prévu à l'article L.347- 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

MODES DE REGLEMENTS POSSIBLES

Une facture mensuelle vous sera transmise, conformément au contrat signé. Elle devra être réglée par chèque bancaire ou virement ou espèces (contre récépissé). Les Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.) préfinancés (y compris Sortir +) sont également acceptés.

Le service administratif du S.A.D. se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches, par téléphone, courriel ou lors d'un rdv à l'Agence de votre territoire.

Pour nous contacter :**Agence de Lesparre :**

- 📍 14 rue Maurice Rey - 33340 Lesparre-Médoc
- ☎ 05.56.41.45.25
- ✉ lesparre@logea-domicile.fr

Agence de Saint Denis de Pile :

- 📍 11 bis rue des Platanes - 33910 Saint-Denis-de-Pile
- ☎ 05.57.74.29.90
- ✉ saintdenisdepile@logea-domicile.fr

Agence de Pauillac :

- 📍 1-3 rue du Petit Monde - 33250 Pauillac
- ☎ 05.56.59.09.42
- ✉ pauillac@logea-domicile.fr

Agence de Bordeaux :

- 📍 8 rue Jean Artus - 33300 Bordeaux
- ☎ 05.56.10.16.34
- ✉ bordeaux@logea-domicile.fr

Votre Agence :

(Tampon de l'agence de secteur)

